



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2022

Etaient présents (18)

Daniel BUCHWALDER,
Françoise PAICHEUR,
Jean-Marc ROBERT,
Laurence DI VANNI,
Jean FORESTI,
Catherine JACQUOT,
Nicolas PIERGUIDI,
Jean-Claude PERROT,
Alain KMOCH,
Jean-Luc MIESKE,
Madeleine MAUFFREY,
Patrick LIEGEART,
Romuald GADET *arrive à 18h12*,
Michel BARBÉ,
Denis TISSERAND,
Christian TOITOT,
Sylvie WERNY,
Béatrice ROCH.

Etaient excusés ayant donné procuration (11)

Maryline CHALOT, a donné
procuration à Catherine
JACQUOT,
Mathieu GAGLIARDI a donné
procuration à Nicolas
PIERGUIDI,
Christine GUEY a donné
procuration à Françoise
PAICHEUR,
Lysiane MABIRE a donné
procuration à Michel BARBÉ,
Brigitte ALZINGRE a donné
procuration à Romuald
GADET,
Sophie MOREL a donné
procuration à Jean-Claude
PERROT,
Clément GIRARD a donné
procuration à Daniel
BUCHWALDER,
Léa LEMOINE a donné
procuration à Jean FORESTI,
Eric LANUSSE-CAZALE a
donné procuration à Jean-
Luc MIESKE,
Laetitia LIEGEART a donné
procuration à Patrick
LIEGEART
Sergio BEE a donné
procuration à Denis
TISSERAND.

Assistaient à la séance

Samuel BUHLER
Directeur Général des
Services
Christophe CAPELLI
Directeur des Services
Techniques

OUVERTURE DE LA SEANCE A 18 HEURES 00

La Présidence de la séance est assurée par **M. Daniel BUCHWALDER**, Maire.

M. BUCHWALDER rappelle qu'en l'absence de quorum, le Conseil Municipal du 13 décembre 2022 n'a pas pu délibérer. Il a été reconvoqué le vendredi 16 décembre 2022, avec l'accord du service du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture, en raison du caractère urgent de certaines délibérations. Le Conseil Municipal délibère alors valablement sans condition de quorum.

M. BUCHWALDER procède à l'appel des élus, il énonce les procurations et invite les élus à faire mention des questions orales.

M. BUCHWALDER avant d'aborder le 1^{er} point inscrit à l'ordre du jour souhaite la bienvenue à M. Michel BARBÉ, nouveau conseiller municipal, qui remplace Mme Magali MEINIER.

Françoise PAICHEUR est désignée **Secrétaire de Séance à l'unanimité des voix présentes et représentées.**

QUESTIONS ORALES

Une question orale est annoncée par le Groupe Seloncourt Autrement, Ecologique et Solidaire :

M. TISSERAND

1/ Demande d'informations sur le matériel et la procédure pour le salage

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE DELIBERANTE

- 1/ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 25 octobre 2022
- 2/ Commissions municipales - Modification de la composition des commissions :
 - Voirie – Circulation
 - Environnement – Cadre de vie – Forêt
 - Vie associative – Animation de la ville
- 3/ Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

FINANCES

- 4/ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023
- 5/ Tarifs 2023

PERSONNEL

- 6/ Tableau des effectifs – Suppression de postes

VOIRIE - CIRCULATION

- 7/ Intégration et suppression de parcelles de terrain du domaine public communal
- 8/ Aménagement de la rue d'Audincourt – Demandes de subventions
- 9/ Convention entre Pays de Montbéliard Agglomération et la Ville de Seloncourt pour la gestion de la signalisation lumineuse tricolore

URBANISME

- 10/ Autorisation de vente d'une parcelle boisée à Monsieur Philippe VERNEREY
- 11/ Dénomination des voies des constructions Néolia 95 rue Neuve

BATIMENTS – PATRIMOINE - CIMETIERE

- 12/ Réhabilitation et rénovation énergétique du bâtiment Louise Michel – Demandes de subventions

ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE - FORÊT

- 13/ Assiette, dévolution et destination des coupes de bois 2023

QUESTIONS ORALES

Selon éléments avancés en début de séance

INFORMATION

- Rapport Social Unique 2021 (RSU)

DECISIONS ET ARRETES DU MAIRE

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2022

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose au Conseil Municipal l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 octobre 2022.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

2 – COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS :

- Voirie – Circulation
- Environnement – Cadre de Vie - Forêt
- Vie Associative – Animation de la Ville

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 09 juin 2020 installant les commissions municipales.

Afin de remplacer Madame Magali MEINIER qui a démissionné de son mandat de Conseillère Municipale le 7 novembre 2022, il convient de modifier la composition des commissions municipales suivantes :

Commission Voirie – Circulation :

Composition actuelle :

COMMISSION	RESPONSABLE	ELUS	ELUS
		MAJORITE	OPPOSITION
VOIRIE - CIRCULATION	M. Jean-Marc ROBERT	Madeleine MAUFFREY	Denis TISSERAND
		Patrick LIEGEART	
		Brigitte ALZINGRE	

Monsieur Michel BARBÉ est une personne qualifiée dans cette commission. Monsieur le Maire propose de le désigner membre élu.

COMMISSION	RESPONSABLE	ELUS	ELUS
		MAJORITE	OPPOSITION
VOIRIE - CIRCULATION	M. Jean-Marc ROBERT	Madeleine MAUFFREY	Denis TISSERAND
		Patrick LIEGEART	
		Brigitte ALZINGRE	
		Michel BARBÉ	

Commission Environnement – Cadre de Vie – Forêt :

Composition actuelle :

COMMISSION	RESPONSABLE	ELUS	ELUS
		MAJORITE	OPPOSITION
ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE - FORÊT	M. Nicolas PIERGUIDI	Magali MEINIER	Béatrice ROCH
		Brigitte ALZINGRE	
		Jean-Claude PERROT	
		Jean-Luc MIESKE	

Monsieur le maire propose de remplacer Madame Magali MEINIER par Monsieur Michel BARBÉ

COMMISSION	RESPONSABLE	ELUS	ELUS
		MAJORITE	OPPOSITION
ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE - FORÊT	M. Nicolas PIERGUIDI	Brigitte ALZINGRE	Béatrice ROCH
		Jean-Claude PERROT	
		Jean-Luc MIESKE	
		Michel BARBÉ	

Commission Vie Associative – Animation de la Ville :

Composition actuelle :

COMMISSION	RESPONSABLE	ELUS	ELUS
		MAJORITE	OPPOSITION
VIE ASSOCIATIVE – ANIMATION DE LA VILLE	Mme Catherine JACQUOT	Magali MEINIER	Sylvie WERNY
		Léa LEMOINE	
		Eric LANUSSE-CAZALE	

Monsieur le maire propose de remplacer Madame Magali MEINIER par Monsieur Jean FORESTI.

COMMISSION	RESPONSABLE	ELUS	ELUS
		MAJORITE	OPPOSITION
VIE ASSOCIATIVE – ANIMATION DE LA VILLE	Mme Catherine JACQUOT	Léa LEMOINE	Sylvie WERNY
		Eric LANUSSE-CAZALE	
		Jean FORESTI	

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

3 – Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal

Arrivée de M. Romuald GADET à 18h12.

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il informe le Conseil Municipal qu'il souhaite faire évoluer le magazine municipal « Seloncourt.com » vers un format qui contiendrait moins de pages et ainsi permettre une parution plus régulière. Il convient donc de réduire le nombre de mots de la rubrique « Expressions politiques ».

Il propose au Conseil Municipal de modifier le paragraphe sur la répartition de l'espace d'expression de l'article 32 « Bulletin d'information générale » du règlement intérieur du conseil municipal de la façon suivante :

« Dans chaque publication du magazine municipal, la répartition de l'espace d'expression réservée à chaque groupe est la suivante :

- pour le groupe Seloncourt Avenir : **80 mots maximum**
- pour le groupe Seloncourt Autrement Ecologique et Solidaire : **60 mots maximum**

M. TOITOT : fait remarquer que le groupe Seloncourt Autrement Ecologique et Solidaire disposait de 600 mots par an et qu'aujourd'hui il lui est proposé 60 mots six fois par an, soit 360 mots, environ moitié moins.

Il trouve que cela fait une réduction importante et il tenait à le signaler.

Le groupe aimerait que dans le nouveau règlement intérieur soit indiqué la notion de délais pour remettre les textes. Il souhaite également être informé en amont des sujets qui seront abordés dans les publications afin de « coller » également à l'actualité.

M. BUCHWALDER : répond que pour la communication de la maquette il n'y a pas de soucis. Concernant les délais de transmission des textes, un calendrier annuel de diffusion sera transmis afin de pouvoir anticiper les prochaines éditions et permettre ainsi aux groupes de communiquer leurs textes dans les temps impartis. Cette précision sera portée dans le règlement intérieur.

M. TISSERAND est surpris, au vu de la maquette de janvier, de la restriction du nombre de caractères pour les groupes politiques par rapport à l'espace laissé dans l'édition et dans la 1^{ère} page du magazine. Il lui semble qu'il aurait été tout à fait possible d'augmenter le nombre de caractères.

M. BUCHWALDER rappelle que l'édition ne fait pas partie de l'expression politique. Il précise que l'espace laissé dans la 1^{ère} page sera dédié aux informations pratiques.

M. TISSERAND demande s'il est possible d'ajouter une photo ou un QR code en plus du texte dans l'expression politique ?

Une réponse lui sera apportée après vérification des textes juridiques en la matière pour l'édition de mars.

M. TISSERAND souhaite savoir si cette restriction de caractères s'applique également au site internet de la Ville ?

M. BUCHWALDER répond que le nombre de caractères reste le même à savoir jusqu'à 300 mots pour le groupe Seloncourt Avenir et jusqu'à 200 mots pour le groupe Seloncourt Autrement Ecologique et Solidaire. Cette précision sera également notée dans le règlement intérieur.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

4 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

M. BUCHWALDER présente ce point.

Préalablement au vote du budget primitif 2023, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal, en vertu de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2022.

A savoir :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts BP/BS 2022	Montants autorisés avant vote du BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	32 060 €	8 015 €
21	Immobilisations corporelles (hors crédits reports)	846 953 €	211 738 €
23	Immobilisations en cours (hors opérations et hors crédits reports)	619 000 €	154 750 €

La Commission Finances, réunie le 30 novembre 2022, a émis un avis favorable.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2023.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

5 – Tarifs 2023

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il convient d'actualiser les tarifs des services communaux.

Les sommes sont encaissées par les régies de recettes respectives ou directement sur le budget communal.

Les tarifs sont établis et actualisés comme indiqués dans les tableaux ci-dessous et seront appliqués à partir du 1^{er} janvier 2023.

La Commission Finances, réunie le 30 novembre 2022 a émis un avis favorable avec 2 avis contre.

M. BUCHWALDER précise que pour l'année 2023, compte-tenu des hausses des coûts de l'énergie, l'actualisation oscille entre 4 et 8% selon les postes. Les modifications les plus importantes portent sur les locations de salle. Il espère que pour 2024 les choses s'amélioreront mais qu'en attendant toutes les mesures seront prises pour maîtriser les dépenses afin d'équilibrer le budget communal.

M. TOITOT expose que le groupe d'opposition a été fortement déstabilisé par la 1^{ère} proposition. Il constate une légère amélioration mais qui reste minime. Concernant les tarifs des bennes la hausse est presque de 50% alors que ce service est très apprécié et utile puisqu'il évite de nombreux aller/retour polluants jusqu'à la déchetterie. Il estime que la délibération a été mal préparée et qu'il est difficile de comprendre la logique de certains tarifs.

Le groupe d'opposition estime que ces tarifs sont « dangereux » pour l'avenir des associations.

M. BUCHWALDER dit qu'il ne peut pas laisser dire cela. En effet, les remarques formulées lors de la commission des Finances ont été prises en compte. Il se doit de penser au budget communal et à l'ensemble des Seloncourtois.

M. PIERGUIDI précise que les tarifs de Seloncourt sont bien en dessous de ceux appliqués dans certaines communes limitrophes.

M. TOITOT demande s'il n'était pas possible d'évaluer le coût du chauffage salle par salle et de ne facturer ce coût que sur la période hivernale ?

M. BUCHWALDER donne la parole à M. CAPELLI, Directeur des Services Techniques, pour qu'il communique le coût de certaines salles au Conseil Municipal.

M. TISSERAND trouve que les mesures prises ne sont pas égalitaires. Pour lui ces tarifs ne sont pas applicables.

M. BUCHWALDER propose de modifier le coût du 1er enlèvement de la benne des déchets verts et de le fixer à 70€ au lieu de 90€.

**VOTE
POUR A LA MAJORITÉ**

(24 Voix POUR et 5 Voix CONTRE : Mmes et MM. TISSERAND, TOITOT, BEE, WERNY, ROCH)

Secteur	Service	Objet	Unité	Tarifs 2020 CM du 11-12-19 et du 11-06-20	Tarifs 2021 CM du 16-12-20 et du 08-06-21	Tarifs 2022 CM du 14-12-21 et du 07-06-22	Tarifs 2023 CM du 16-12-22
Enfance jeunesse	Multi-accueil	accueil crèche halte-garderie	par heure et par enfant	selon barème CNAF	selon barème CNAF	selon barème CNAF	
		accueil régulier pour extérieurs commune	par heure et par enfant	selon barème CNAF +25%	selon barème CNAFle plus haut +25%	selon barème CNAFle plus haut +25%	
		accueil halte-garderie pour extérieurs commune	par heure et par enfant	selon barème CNAF +25%	selon barème CNAF +25%	selon barème CNAF +25%	
		accueil	par heure et par enfant	2,35 €	2,39 €	2,43 €	
		frais de gestion des dossiers	par enfant par an en accueil régulier	50,00 €	50,00 €	50,00 €	
		1/2 journée sportive ou culturelle		21,21 €	21,53 €	21,85 €	
		1 journée		37,66 €	38,22 €	38,79 €	
		2 jours avec nuitée		83,84 €	85,10 €	86,38 €	
		1 séjour (5 jours et 4 nuits)	par personne, tarif maximal suivant la prestation	224,00 €	227,36 €	230,77 €	
		1 journée supplémentaire		25,00 €	25,38 €	25,76 €	
	accueil midi + restauration	pour extérieur		5,28 €	5,36 €	5,44 €	
		A partir du 2ème enfant quand le 1er se voit appliquer le tarif minimum		3,48 €	3,53 €	3,58 €	
		pour 1er enfant dont parents disposent d'un quotient familial compris entre 0 et 500 €		4,37 €	4,44 €	4,51 €	
		pour 1er enfant dont parents disposent d'un quotient familial compris entre 501 et 700 €		5,50 €	5,58 €	5,66 €	
		pour 1er enfant dont parents disposent d'un quotient familial compris entre 701 et 900 €		6,63 €	6,73 €	6,83 €	
Périscolaire matin et soir	pour 1er enfant dont parents disposent d'un quotient familial compris entre 901 et 1100 €		7,76 €	7,88 €	8,00 €		
	pour 1er enfant dont parents disposent d'un quotient familial supérieur à 1101 €		8,33 €	8,45 €	8,58 €		
	pour les enfants suivants		tarif de la tranche qui précède	tarif de la tranche qui précède	tarif de la tranche qui précède		
	accueil du matin 7H20 à 8H20	forfait par séance et par enfant	1,40 €	1,42 €	1,44 €		
	accueil du soir 16H30 à 18H00	forfait par séance et par enfant	2,13 €	2,16 €	2,19 €		
Périscolaire matin et soir	accueil du matin 7H20 à 8H20 / non seloncourtois	forfait par séance et par enfant	2,25 €	2,28 €	2,31 €		
	accueil du soir 16H30 à 18H00 / non seloncourtois	forfait par séance et par enfant	3,43 €	3,48 €	3,53 €		

CM du mois de juin 2023

Secteur	Service	Objet	Unité	Tarifs 2020 CM du 11-12-19 et du 11-06-20	Tarifs 2021 CM du 16-12-20 et du 08-06-21	Tarifs 2022 CM du 14-12-21 et du 07-06-22	Tarifs 2023 CM du 16-12-22	
Divers	Prêt de véhicules communaux	uniquement pour les agents et les élus municipaux, pour distance inférieure à 400 km au total	la journée	15,85 €	16,10	16,34	17,00 €	
			la caution	350,00 €	355,00	360,00	375,00 €	
	Benne	caution pour prêt véhicule communal benne pour gravats - 1er enlèvement benne pour gravats à partir du 2 ^e enlèvement benne pour déchets verts 1er enlèvement à partir de la 2 ^e ème benne	25,50 €	25,50 €	25,50 €	25,50 €	25,50 €	25,50 €
			74,00 €	74,00 €	74,00 €	74,00 €	74,00 €	74,00 €
			59,60 €	60,50	61,41	61,41	61,41	61,41
			206,00 €	210,00	213,15	213,15	213,15	213,15
	Copies	Caution Benne Papier format A3 si copie dans le cadre de démarches administratives communales	0,10 €	0,10 €	0,20	0,20	0,20	0,40 €
			0,10 €	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20 €
			3,15 €	3,20	3,25	3,50 €	3,50 €	3,50 €
			8,00 €	8,00	8,00	10,00 €	10,00 €	10,00 €
Cimetière	Bois	Affouage bois taçonné	le stère	41,00 €	41,00	41,00	50,00 €	
			le stère	41,00 €	41,00	41,00	50,00 €	
	Logement communal	caution	1 mois de loyer	8,90 €	9,05 €	9,19 €	10,00 €	
			2 mois de loyer	17,95 €	18,20 €	18,47 €	20,00 €	
			la demi-journée	17,95 €	18,20 €	18,47 €	20,00 €	
			la journée	36,00 €	36,55 €	37,10 €	40,00 €	
	Atelier de distillation	distillation pour les non seloncourtois distillation pour les seloncourtois distillation pour les non seloncourtois	3 m²	115,00 €	117,00 €	119,00 €	125,00 €	
			6 m²	232,00 €	235,00 €	239,00 €	250,00 €	
			9 m²	350,00 €	355,00 €	360,00 €	375,00 €	
			capacité maxi 4 umes	860,00 €	873,00 €	886,00 €	922,00 €	
Cavurnes	capacité maxi 4 umes	1 379,00 €	1 400,00 €	1 421,00 €	1 480,00 €			
		101,00 €	103,00 €	105,00 €	110,00 €			
		216,00 €	219,00 €	222,00 €	231,00 €			
		gratuit	gratuit	gratuit	gratuit			
Droits de place	Le droit de place	manifestations/ventes d'associations à caractère humanitaire	l'emplacement	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	
		occasional de 0 à 5 m l		2,50 €	2,60 €	2,70 €		
		occasional de 5 à 10 m l		4,90 €	5,10 €	5,30 €		
		occasional supérieur à 10 m l et dans tous les autres cas		9,90 €	10,05 €	10,20 €		
		place sur le marché mercredi et vendredi		40,00 €	40,00 €	40,60 €		
		forfait électricité pour le marché		40,00 €	40,00 €	40,60 €		
		camion de vente au débailage		48,10 €	48,80 €	49,50 €		
		camion de vente de nourriture		86,70 €	88,00 €	89,30 €		
		forfait annuel emplacement 1 fois par semaine		40,00 €	40,00 €	40,60 €		
		le week-end		7,40 €	7,50 €	7,60 €		
Emplacement taxi	Food trucks / brasseurs manifestation place Croizat	l'emplacement de 2,50 m	40,00 €	40,00 €	40,60 €	45,00 €		
		Brocante	7,40 €	7,50 €	7,60 €	8,00 €		
		l'emplacement de 5 m	14,80 €	15,00 €	15,25 €	16,00 €		
		l'emplacement de 7,5 m	22,20 €	22,50 €	22,85 €	25,00 €		
		l'emplacement de 10 m	29,60 €	30,00 €	30,45 €	32,00 €		
		réle foraine, cirque...	40,00 €	40,00 €	40,60 €	45,00 €		
		terrasses de café	40,00 €	40,00 €	40,60 €	45,00 €		
		emplacement de vente de sapins de Noël	59,30 €	60,20 €	61,10 €	65,00 €		
		la place de stationnement	173,00 €	176,00 €	179,00 €	190,00 €		
		forfait annuel						

Secleur	Service	Objet	Unité	Tarifs 2020 CM du 11-12-19 et du 11.06.20	Tarifs 2021 CM du 16-12-20 et du 08.06.21	Tarifs 2022 CM du 14-12-21 et du 07.06.22	Tarifs 2023 CM du 16-12-22	
Salles	Location salle polyvalente	association seloncourtoise	forfait week-end pour un maximum de 2 utilisations par an	432,00€	434,00€	436,00€	445,52€	
			Forfait week-end pour 1 utilisation par an				200,00 €	
			A-partir de la 3ème-utilisation la 2ème utilisation	266,00€	270,00€	274,00€	293,48€	
			Forfait week-end à partir de la 2ème utilisation				400,00 €	
			forfait-journalier-1eu-mardi-au-dimanche-si-moins-de-2-utilisations-par-an	67,00€	68,00€	69,00€	73,83€	
			forfait journalier en semaine				100,00 €	
			1-fois-par-an	SUPPRIME	SUPPRIME	SUPPRIME	SUPPRIME	
			forfait week-end	1 236,00 €	1 255,00 €	1 274,00 €	1 400,00 €	
			forfait journalier (mardi, mercredi, jeudi)	618,00 €	627,00 €	636,00 €	700,00 €	
			la-manifestation	0€ si entrée-gratuite-131€ si entrée-payante	0€ si entrée-gratuite-131€ si entrée-payante	0€ si entrée-gratuite-131€ si entrée-payante	0€ si entrée-gratuite-131€ si entrée-payante	
			la-journée				450,00€	
			1 manifestation par an et par culte	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	
			2 manifestations par an et par culte	67,00 €	68,00 €	69,00 €	80,00 €	
			1 manifestation par an	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	
			1-manifestation-par-an	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	
Salles	Location salle des Cossies	caution non seloncourtois	forfait	1 542,00 €	1 565,00 €	1 588,00 €	1 700,00 €	
		caution-seloncourtois	forfait	SUPPRIME	SUPPRIME	SUPPRIME	SUPPRIME	
		particulier ou entreprise seloncourtois extérieurs	forfait samedi dimanche	450,00 €	457,00 €	464,00 €	500,00 €	
		association-seloncourtoise	forfait samedi dimanche	950,00 €	964,00 €	978,00 €	1 100,00 €	
		association-seloncourtoise	forfait-samedi-dimanche	430,00€	432,00€	434,00€	443,38€	
			mardi-mercredi				0,00€	
			Forfait week-end pour 1 utilisation par an				200,00 €	
			associations seloncourtoises				400,00 €	
			associations seloncourtoises				100,00 €	
			caution non seloncourtois	forfait	1 542,00 €	1 565,00 €	1 588,00 €	1 700,00 €
			caution seloncourtois	forfait	781,00 €	793,00 €	805,00 €	870,00 €
			association seloncourtoise	la journée	gratuit	gratuit	gratuit	25,00 €
			particulier seloncourtois	la journée	120,00 €	122,00 €	124,00 €	135,00 €
			caution	forfait	350,00 €	355,00 €	360,00 €	400,00 €
			associations seloncourtoises	1 utilisation par semaine	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
	associations seloncourtoises	à partir de la 2ème utilisation				15,00 €		
	particulier seloncourtois	la journée	69,00 €	70,00 €	71,00 €	80,00 €		
	associations non seloncourtoises et entreprises + SCI	la journée	194,00 €	197,00 €	200,00 €	215,00 €		
	caution seloncourtois	forfait	312,00 €	317,00 €	322,00 €	350,00 €		
	caution non seloncourtois	forfait	424,00 €	430,00 €	436,00 €	470,00 €		
	associations seloncourtoises	1 utilisation par semaine	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit		
	associations seloncourtoises	à partir de la 2ème utilisation				15,00 €		
	associations non seloncourtoises et entreprises	la journée	195,00 €	198,00 €	201,00 €	215,00 €		
	caution	forfait	317,00 €	317,00 €	322,00 €	350,00 €		
	particuliers pour enterrements	forfait	43,00 €	43,65 €	44,30 €	50,00 €		
	caution	forfait	312,00 €	317,00 €	322,00 €	350,00 €		

Secteur	Service	Objet	Unité	Tarifs 2020 CM du 11-12-19 et du 11-06-20	Tarifs 2021 CM du 16-12-20 et du 08-06-21	Tarifs 2022 CM du 14-12-21 et du 07-06-22	Tarifs 2023 CM du 16-12-22
	Salle Polyvalente pour association seloncourtoise	le service complet		0,50 €	0,50 €	0,55 €	0,60 €
	Salle Polyvalente pour association extérieure et entreprises	le service complet		1,60 €	1,60 €	1,65 €	1,80 €
Vaisselle pour repas	salle des Cossies pour seloncourtois	Service complet - couverts		SUPPRIME	SUPPRIME	SUPPRIME	SUPPRIME
	salle des Cossies pour extérieurs casse ou perte de vaisselle	le service complet remboursement		1,50 €	1,50 €	1,55 €	1,70 €
	Salle Polyvalente pour association seloncourtoise	le service complet		gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Vaisselle pour apéritif ou thé	Salle Polyvalente pour association extérieure et entreprises	le service complet		1,00 €	1,00 €	1,05 €	1,10 €
	salle des Cossies pour seloncourtois	Service complet - couverts					
	salle des Cossies pour extérieurs casse ou perte de vaisselle	le service complet remboursement					
Location de matériels	location de tentes	pour les particuliers seloncourtois uniquement aux associations seloncourtoises	le week-end forfait	77,00 €	78,00 €	79,00 €	85,00 €
	location de tables, bancs, chaises usagés	caution la journée	la journée	16,00 €	16,25 €	16,50 €	18,00 €
	scène mobile sans transport	caution	forfait	670,00 €	680,00 €	690,00 €	720,00 €
	scène mobile avec transport	caution	forfait	12,00 €	12,00 €	12,20 €	13,00 €
				566,00 €	574,00 €	583,00 €	610,00 €
				400,00	400,00	420,00 €	630,00 €
				600,00	600,00		

6 – Tableau des effectifs – Suppression de postes

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs et notamment de supprimer les postes non pourvus.

Il propose la suppression des postes suivants au sein des Services municipaux :

1 poste d'adjoint administratif	Poste créé par DCM du 14/12/2021 recrutement sur un autre grade
1 poste d'adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Poste créé par DCM du 14/12/2021 recrutement sur un autre grade
1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Départ à la retraite le 01/07/2022
1 poste de rédacteur	Départ à la retraite le 01/03/2022
1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Départ à la retraite le 01/02/2022
1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Titularisation dans le poste d'agent de maîtrise le 01/02/2022 suite à promotion interne
1 poste d'agent spécialité principal 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	Départ à la retraite le 01/10/2022
1 poste d'Educateur de Jeunes Enfants	Mise en disponibilité pour convenances personnelles le 01/08/2022
1 poste d'animateur principal de 1 ^{ère} classe	Mutation au 12/09/2022
1 poste d'adjoint du patrimoine à 18 h 30	Nomination sur un poste d'adjoint du patrimoine à 28 h 30 créé par DCM le 08/03/2022

Le Comité Technique réuni le 28 novembre 2022 a émis un avis favorable.

La Commission du Personnel réunie le 30 novembre 2022 a émis un avis favorable.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

7 – Intégration et suppression de parcelles de terrain du domaine public communal

M. ROBERT présente ce point.

Il convient d'intégrer les acquisitions de parcelles 2022 dans le domaine public communal et de sortir les ventes de parcelles 2022 désignées ci-dessous :

SITUATION	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE EN METRES CARRES		METRES LINEAIRES	
Rue Manet	AS 417	756		92	
Chemin piéton impasse Gauguin	AT 572	-76	-147	-38	-75
	AT 573	-71		-37	
Rue des Oiseaux	AT 741	-32		-25	
TOTAUX		577		-8 ml	

La délibération n° 20211214-16 du 14 décembre 2021 a fixé la surface à **39 312** mètres carrés et la longueur de voirie communale à **40 374** mètres linéaires.

Les nouveaux totaux sont les suivants :

- Surface : 39 889 m²
- La nouvelle longueur de voirie : 40 366 ml

La Commission Voirie réunie le 28 novembre 2022 a émis un avis favorable.

M. TISSERAND trouve que la présentation de cette délibération est totalement différente de celle qui a été faite en Commission Voirie. Il ne trouve pas normal qu'elle soit plus documentée car l'interprétation n'est plus la même.

M. ROBERT répond que ces acquisitions et cessions ont été vues en conseil municipal et en commission il y a plus d'un an. La délibération d'aujourd'hui ne requiert pas un avis sur ces transactions puisque cela a déjà été fait, il s'agit juste de la validation d'un bilan, comme pour le compte administratif.

Il fait également remarquer que lors des commissions il explique en détail chaque point présenté.

M. TISSERAND répond que le groupe d'opposition s'abstiendra car il a voté contre ces délibérations et parce que la présentation lors de la commission n'a pas été aussi riche que celle faite en conseil municipal.

Il souhaiterait qu'un effort soit fait pour présenter les délibérations avec la documentation lors des commissions.

M. ROBERT l'invite à relire le compte rendu de la commission du 28 novembre 2022 qui reprend exactement ce qui est présenté dans la délibération d'aujourd'hui.

**VOTE
POUR A LA MAJORITÉ**

(24 Voix POUR et 5 ABSTENTIONS : Mmes et MM. TISSERAND, TOITOT, BEE, WERNY, ROCH)

8 – AMENAGEMENT DE LA RUE D'AUDINCOURT – DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. ROBERT présente ce point.

Les travaux d'aménagement de la piste cyclable sous maîtrise d'ouvrage de Pays de Montbéliard Agglomération sont terminés. L'enfouissement des réseaux ainsi que l'éclairage public sur la rue d'Audincourt ont été réalisés et il convient de finaliser l'aménagement de la route départementale (RD 34) en ce qui concerne la couche de roulement ainsi que les trottoirs et plantations.

L'opération sera réalisée conjointement avec les services départementaux en deux phases sur 2023 et 2024. L'opération est estimée à 250 000 € H.T. soit 300 000 € T.T.C.

Les travaux s'exécuteront sur 2 phases. Des subventions peuvent être sollicitées :

- A l'ETAT dans le cadre des amendes de Police,
- A l'ETAT au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.),
- Au DEPARTEMENT DU DOUBS dans le cadre du contrat P@C.

Le plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

Co-financeurs		Dépenses subventionnables en € HT		Subventions escomptées €	%	
		Objet	Montant pris en compte H.T.		Sur total H.T.	Sur total T.T.C.
ETAT	D.E.T.R.	Travaux	250 000,00	62 500,00	25,00%	
	AMENDES DE POLICE	Plafonds	100 000,00	25 000,00	10,00%	
DEPARTEMENT	CONTRAT P@C	1ère tranche	125 000,00	37 500,00	30,00%	
		2e tranche	125 000,00	37 500,00		
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES				162 500,00	65,00%	54,17%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT				137 500,00		45,83%
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.				300 000,00	100%	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offre : Avril 2023 (pour les projets soumis à marché public)
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Juillet 2023
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : Septembre 2024

La Commission Voirie, réunie 28 novembre 2022, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.

M. TOITOT demande si la plantation d'arbres est prévue dans cet aménagement ainsi qu'aux abords de la piste cyclable.

M. ROBERT répond qu'en effet des plantations sont prévues.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

9 – CONVENTION ENTRE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION ET LA VILLE DE SELONCOURT POUR LA GESTION DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLERE

M. ROBERT présente ce point.

Le projet de Transport à Haut Niveau de Service évolitY (THNS) vise à offrir aux habitants du Pays de Montbéliard (PMA) un service plus performant et notamment plus rapide.

Pour ce faire il convient de s'affranchir autant que faire se peut des aléas liés à la circulation et aux phénomènes de saturation constatés en heure de pointe notamment.

La présente convention a pour objet de définir les conditions juridiques et financières par lesquelles PMA réalisera la gestion de la signalisation lumineuse tricolore pour le compte de la Commune de SELONCOURT.

La prestation de services objet de la présente convention concerne l'exploitation et la maintenance préventive et curative des équipements de signalisation lumineuse tricolore et le paramétrage de la priorité bus sur la Commune de SELONCOURT, pour les feux concernés par le tracé THNS et hors du tracé THNS. Les interventions du service de signalisation lumineuse tricolore, ci-après nommé SLT portent sur les activités suivantes :

- Exploitation du poste central de régulation de trafic
- Gestion des carrefours à feux et des dispositifs d'accès
- Gestion des demandes de modification et de déviations
- Etudes fonctionnelles des carrefours à feux et des dispositifs d'accès

La Ville de Seloncourt règlera à P.M.A. l'ensemble des frais de fonctionnement selon les modalités ci-après. Les coûts facturés sont indiqués hors taxes et la prestation n'est pas assujettie à la TVA. Le coût sera réévalué chaque année en fonction de l'évolution de la valeur de janvier de l'année d'actualisation de l'index TP correspondant.

• **Feux créés dans le cadre du projet évolitY et existants propriété P.M.A. :**

Carrefour concerné : Rue du Général Leclerc/Centre culturel

Les charges d'exploitation relatives à ce carrefour sont à la charge intégrale de Pays de Montbéliard Agglomération.

• **Feux existants et modifiés dans le cadre du projet évolitY, propriété Ville SELONCOURT :**

Carrefours concernés :

- Rue d'Audincourt/rue des Vignottes :
3 branches
Coût annuel H.T pour la Ville. : 1 018.80 €
- Rue de Berne/Rue de l'école de Berne :
6 branches
Coût annuel H.T. pour la Ville : 2 037.60 €

Il est convenu que les charges d'exploitation seraient réparties à hauteur de 40% pour Pays de Montbéliard Agglomération et 60% pour la Ville et sont calculées par branche de carrefour : P.U. TOTAL d'une branche : 566 € H.T./an soit à la charge de la Ville : 339.60 € H.T./an

• **Feux existants propriété Ville SELONCOURT situés hors tracé THNS :**

Carrefour concerné : Rue de Vandancourt

Les charges d'exploitation relatives aux carrefours à feux existants situés hors du tracé THNS sont à la charge intégrale de la ville de SELONCOURT. La ville a souhaité exclure ce carrefour de la convention et assurera sa maintenance par ses propres moyens.

La Commission Voirie réunie le 28 novembre 2022, a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

10 – AUTORISATION DE VENTE D'UNE PARCELLE BOISÉE A MONSIEUR PHILIPPE VERNEREY

M. PIERGUIDI présente ce point.

Monsieur Philippe VERNEREY, domicilié Ferme des Minimes à Seloncourt et propriétaire d'un centre équestre, souhaite acquérir une parcelle boisée, afin d'agrandir l'espace de promenade pour les chevaux.

La parcelle concernée par la vente est la parcelle AK 91, d'une surface de 1 603 m², lieu-dit Rond des Billods.

Suivant l'estimation des domaines, le prix proposé à la vente est de 600 euros.

Les frais d'actes notariés et autres frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

La Commission Urbanisme, réunie le 1^{er} décembre 2022 a émis un avis favorable.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

11 – DENOMINATION DES VOIES DES CONSTRUCTIONS NÉOLIA 95 RUE NEUVE

M. BUCHWALDER présente ce point.

Il propose de dénommer les nouvelles voies desservant les 21 logements Néolia :

- Voie principale : « rue Emile BOEHM »
- Voie secondaire : « Impasse des usines »

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

12 – REHABILITATION ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU BATIMENT LOUISE MICHEL – DEMANDES DE SUBVENTIONS

M. FORESTI présente ce point.

Il présente le projet de réhabilitation et de rénovation énergétique de l'ancienne Ecole Louise Michel. Ce bâtiment est destiné à recevoir des associations ainsi que le « Centre Communal d'Action Sociale » et la « Police Municipale ».

L'opération est estimée à 960 000 € T.T.C. soit 800 000 € H.T.

Les travaux de rénovation se porteraient à 740 450 € H.T. soit 888 540.00 € T.T.C. estimés par le groupement GIROLIMETTO, Maître d'œuvre, au stade Avant-Projet-Définitif.

Des subventions peuvent être sollicitées :

- Au Département du Doubs, dans le cadre du P@C25 2022-2028.
- A l'ETAT au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.)
- Au Conseil Régional dans le cadre du programme EFFILOGIS

Le plan de financement des travaux pourrait être le suivant :

Co-financeurs		Dépenses subventionnables en € HT		Taux	Subventions escomptées €	%	
		Objet	Montant pris en compte H.T.			Sur total H.T.	Sur total T.T.C.
DEPARTEMENT DU DOUBS	P@C25	Travaux	800 000,00	7,50%	60 000,00	7,50%	
ETAT	D.S.I.L.	Totalité de l'opération	800 000,00	30%	240 000,00	30,00%	
REGION B.F.C.	EFFILOGIS	Plafonds des travaux	500 000,00	40%	200 000,00	25,00%	
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES					500 000,00	62,50%	52,08%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT					460 000,00		47,92%
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.					960 000,00		100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date de lancement de l'appel d'offre : Janvier 2023 (pour les projets soumis à marché public)
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : mars 2023
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : mars 2024

La Commission Bâtiments, réunie 24 novembre 2022, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

13 – ASSIETTE, DÉVOLUTION ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS 2023

M. PIERGUIDI présente ce point.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2023 ;

Considérant l'engagement dans les ventes groupées de bois par contrats d'approvisionnement pluriannuels signée entre la commune et l'ONF ;

Considérant l'avis défavorable de la commission « Environnement-Cadre de Vie-Forêt » formulé lors de sa réunion du 21/11/2022, mais favorable suite à la réunion avec l'ONF le 1^{er} décembre 2022 ;

1 Assiette des coupes pour l'année 2023

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2022-2023 (exercice 2023), l'état d'assiette des coupes résumé ci-dessous.

Numéro de parcelle	Surface à parcourir (hectares)	Type de coupe	Volume prévu à récolter (m3)
14-rl	5.18	AMEL (Amélioration)	180
16-p	5.55	AMEL (Amélioration)	210
18-p	5.04	AMEL (Amélioration)	170
31-j	3	E1 (Eclaircie)	80
27-r	2	RD (Régénération Définitive)	160
27-r	1	RS (Régénération secondaire)	40
15-r	5.24	RD (Régénération Définitive)	80
29-rl	2.67	RD (Régénération Définitive)	200

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**.

- approuve l'état d'assiette des coupes 2023 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- autorise le Maire à signer tout document afférent.

2 Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

2.1 Cas général

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES PUBLIQUES de gré à gré par soumission					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (3)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure	Grumes	Petits bois	Bois énergie
Résineux		X						
Feuillus		14rl 16p 18p			X	Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie
						27r 15r 29rl Essences : Hêtre, Chêne		

- Pour les futaies affouagères (2), décide les découpes suivantes :

standard autres :

- Pour les contrats d'approvisionnement (3), donne son accord pour qu'ils soient conclus par l'ONF qui reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées, conformément aux articles L.214-7, L.214-8, D.214-22 et D.214-23 du Code forestier ;

Nota : La présente délibération vaut engagement de vendeur aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés ; la commune sera informée de l'identité des acheteurs et des conditions de vente au plus tard 15 jours avant le lancement des travaux d'exploitation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2 Vente simple de gré à gré :

2.2.1 Chablis :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**.

- Décide de vendre les chablis de l'exercice sous la forme suivante :

en bloc et sur pied en bloc et façonnés sur pied à la mesure façonnés à la mesure

- Souhaite une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.2.2 Produits de faible valeur :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**.

- Décide de vendre de gré à gré selon les procédures de l'ONF en vigueur les produits de faible valeur des parcelles suivantes : ensemble de la forêt ;
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

2.3 Délivrance à la commune pour l'affouage :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- Destine le produit des coupes des parcelles suivantes à l'affouage ;

Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	31j	

- Demande à l'ONF de respecter le diamètre maximum suivant pour le marquage des bois délivrés sur pied :

30 cm
inclus

35 cm
inclus

40
cm
inclus

pas de diamètre maximum

- Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

La délibération n° 20221025-13 du 25 octobre 2022, spécifique à l'affouage, a arrêté son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et a désigné les quatre bénéficiaires solvables (garants).

3 Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure :

Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité.

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;
- Autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

**VOTE
POUR A L'UNANIMITE**

INFORMATION

- RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU)

Les élus ont pris acte de la synthèse du RSU, ancien bilan social, qu'ils ont reçu avec le dossier du conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2022

**Décisions prises par Monsieur le Maire ou ses Adjointes en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal
par délibération du 09 JUIN 2020**

<i>Objet</i>		<i>Service instructeur</i>	<i>Numéro de décision</i>	<i>Avenant</i>		<i>Titulaire mandataire</i>	<i>Désignation du lot</i>	<i>Adresse du titulaire ou du mandataire</i>	<i>Date de signature</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
<i>Contrat/Marché</i>	<i>Nature</i>			<i>N°</i>	<i>Objet</i>					
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN MARCHE 202106	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2022-10-24-31	5	Financier	SARL E.G.B.T.P.	LOT 01 GROS ŒUVRES	ZI des Bouquières n°10 25400 EXINCOURT	24/10/2022	-1 468,80 €
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN MARCHE 202116	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2022-10-24-32	5	Financier	SAS CLAIR ET NET	LOT 03 COUVERTURE	1405 Avenue Henri HUGONOT 25600 BROGNARD	24/10/2022	-6 251,72 €
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN MARCHE 202109	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2022-10-24-33	4	Financier	SAS NEGRO PÈRE ET FILS	LOT 05 MENUISERIE INTERIEURE	1 Rue de l'Initiative 90800 BAVILLIERS	24/10/2022	-872,81 €
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN MARCHE 202110	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2022-10-24-34	5	Financier	SAS CLAIR ET NET	LOT 06 SERRURERIE	1405 Avenue Henri HUGONOT 25600 BROGNARD	24/10/2022	-11 068,16 €
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN MARCHE 202112	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2022-10-24-35	4	Financier	SARL SOL PRO	LOT 08 CARRELAGE SOL SOUPLE	Site de la Roche 25420 BART	24/10/2022	2 961,74 €
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN MARCHE 202114	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2022-10-24-36	7	Financier	SARL SEEB	LOT 10 ELECTRICITE	6 Rue des fleurs 25200 MONTBELIARD	24/10/2022	-606,54 €
EXTENSION ET RENOVATION DE L'ECOLE MARCEL LEVIN MARCHE 202115	TRAVAUX	Marchés Publics	DEC2022-10-24-37	5	Financier	SAS EIMI	LOT 11 CHAUFFAGE/ VENTILATION/ PLOMBERIE/ SANITAIRE	169 Rue du Breuil ZI TECHNO LAND 25460 ETUPES	24/10/2022	-5 372,40 €

LISTE DES ARRÊTÉS DU MAIRE N° ARR2022-10-12-133 AU N° ARR2022-11-30-166

N° ARRÊTÉ	DATE	SERVICE	OBJET
ARR2022-10-12-133	12/10/22	PM	Arrêté de travaux rue Manet réhausse chambre télécom sur chaussée pour Orange société CIRCET
ARR2022-10-14-134	14/10/22	PM	Arrêté de travaux rue Neuve par SOGEA pour reprise EU du 24 octobre durant 2 jours
ARR2022-10-14-135	14/10/22	PM	Arrêté de travaux rue du Château d'Eau par SOGEA pour branchement en EU du 24 octobre durant 2 jours
ARR2022-10-14-136	14/10/22	PM	Arrêté de travaux RD 34 rue d'audincourt SAS CLIMENT Rabetage et enrobés
ARR2022-10-20-137	20/10/22	PM	Arrêté de travaux rue du bannot par TP COURTOT jusqu'au 15 novembre pour dépose et repose de bordures annule et remplace ARR2022-09-23-119
ARR2022-10-20-138	20/10/22	PM	Arrêté de travaux parking 130 et 132 rue du Général Leclerc par TP COURTOT pour pose de bordures jusqu'au 15 novembre remplace ARR2022-09-23-120
ARR2022-10-20-139	20/10/22	PM	Arrêté de travaux parking 28 rue du Général Leclerc par TP COURTOT pour pose de bordures jusqu'au 15 novembre remplace ARR2022-09-23-121
ARR2022-10-21-140	21/10/22	AG	Arrêté de nomination de mandataires-régie centre culturel
ARR2022-10-24-141	24/10/22	AG	Arrêté de nomination de mandataires pour le salon d'art-régie centre culturel
ARR2022-10-27-142	27/10/22	PM	Arrêté de travaux EIMI ELEC rue des Bessots pour branchement électrique à partir du 2 novembre durant 15 jours
ARR2022-11-03-143	03/11/22	PM	Arrêté de débit de boissons Maison pour tous le dimanche 27 novembre 2022 à la salle polyvalente, à l'occasion de la foire à tout
ARR2022-11-04-144	04/11/22	PM	Arrêté de fermeture à la circulation place Croizat cérémonie du 11 novembre et marché hebdomadaire
ARR2022-11-04-145	04/11/22	RH	Arrêté d'institution du bureau de vote central pour les élections professionnelles du 8 décembre 2022
ARR2022-11-07-146	07/11/22	PM	Arrêté de travaux Annule et remplace ARR2022-10-14-135 rue du Château d'Eau par SOGEA pour branchement en EU
ARR2022-11-09-147	09/11/22	PM	Arrêté de travaux 9 rue des minimes par TTP COURTOT - Renouvellement d'un branchement AEP
ARR2022-11-09-148	09/11/22	PM	Arrêté de travaux rue des pins par TTP COURTOT - Création d'un branchement EU et AEP
ARR2022-11-14-149	14/11/22	AG	Arrêté portant délégation d'état civil à CORDY Sandrine
ARR2022-11-14-150	14/11/22	PM	Arrêtés d'autorisation de débit de boissons Football Club de Seloncourt 31 décembre 2022 Salle Polyvalente
ARR2022-11-14-151	14/11/22	PM	Arrêté de fermeture temporaire de la rue de Paupin à l'occasion de la cérémonie du 18 novembre 2022
ARR2022-11-16-152	16/11/22	PM	Arrêté d'autorisation de débit de boissons Paroisse Protestante Seloncourt - Bondeval - Marché de Noel
ARR2022-11-16-153	16/11/22	PM	Arrêté de fermeture rue des Combes enrobés et rabetage EUROVIA du 17 au 25 novembre
ARR2022-11-16-154	16/11/22	PM	Arrêté d'autorisation de débit de boissons Comité de coordianation des associations - Soirée latino au profit du Téléthon
ARR2022-11-16-155	17/11/22	PM	Arrêté de travaux - réparation d'un tampon de visite d'assainissement - Rue du Bannot
ARR2022-11-17-156	17/11/22	PM	Arrêté de travaux annule at remplace ARR2022-09-23-120 Parking 130 et 132 rue du Général Leclerc par TP COURTOT pour dépose et repose de bordures
ARR2022-11-17-157	17/11/22	PM	Arrêté de travaux annule et remplace ARR 2022-09-23-121 Parking 28 rue du Général Leclerc par TP COURTOT pour dépose et repose de bordures
ARR2022-11-18-158	18/11/22	PM	Arrêté interdiction pratique du sport stade FORESTI du 19 au 20 novembre
ARR2022-11-18-159	18/11/22	PM	Arrêté de travaux rue des Combes rue du Bannot pour un aménagement dans le virage à partir du 21 novembre pendant 5 jours par COLAS

N° ARRÊTÉ	DATE	SERVICE	OBJET
ARR2022-11-23-160	23/11/22	PM	Arrêté de travaux rue du château d'eau pour renouvellement d'un branchement AEP par TP COURTOT
ARR2022-11-24-161	24/11/22	PM	Arrêté de travaux rue Arthur Motteler bardage sur façade voie et pignon du gymnase
ARR2022-11-24-162	24/11/22	PM	Arrêté de travaux rue du centre mise en place décorations de Noel - services techniques ville de Seloncourt
ARR2022-11-25-163	25/11/22	PM	Arrêté de travaux rue de la Pâle terrassement pour branchement électrique neuf par SARL Paroty au bénéfice d'ENEDIS
ARR2022-11-25-164	25/11/22	PM	Arrêté de travaux rue des vergers terrassement pour branchement électrique neuf par SARL Paroty au bénéfice d'ENEDIS
ARR2022-11-28-165	28/11/22	PM	Arrêté de travaux rue du centre mise en place décorations de Noel - services techniques ville de Seloncourt - Annule et remplace ARR2022-11-25-162
ARR2022-11-30-166	30/11/22	PM	Arrêté de travaux d'élégage d'un platane rue du château d'eau par SARL JACQUET

QUESTION ORALE DE M. TISSERAND

- Demande d'informations sur le matériel et la procédure pour le salage

M. BUCHWALDER donne la parole à M. CAPELLI, Directeur des Services Techniques.

M. CAPELLI fait un état du matériel dont dispose la ville (un tracteur avec une saleuse, un microtracteur avec une saleuse). Un camion, équipé d'une lame de déneigement et d'une saleuse, a été commandé en avril 2021 mais n'a pas encore été livré, ce qui est embêtant car le camion qui tourne n'a qu'une seule lame il n'est pas équipé d'une saleuse.

Il précise que lors d'épisodes de verglas, comme connu en début de semaine par exemple, il n'y a pas beaucoup de solutions. Le seul traitement efficace c'est la saumure mais elle est réservée aux grosses agglomérations et à l'autoroute. Il faut savoir aussi que si on sale la température de la route elle descend donc on fait l'inverse de ce que l'on veut.

5 personnes sont d'astreinte. Un patrouilleur qui tourne la nuit pour aller prendre la température dans différents points de la ville pour savoir si les chaussées sont en basses températures. C'est lui qui déclenche les moyens adéquats. Il y a 41 KM de chaussées à parcourir, ce qui se réalise en 4 heures de temps minimum.

Les grands axes et les côtes sont prioritaires.

Il est rappelé que le dégagement des trottoirs est à la charge des propriétaires.

M. BUCHWALDER informe l'assemblée de la date du prochain Conseil Municipal qui se tiendra le mardi 31 janvier 2023 à 18h30 et souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année à tout le monde.

La séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire de Séance
Françoise PAICHEUR

Le maire
Daniel BUCHWALDER